20 mars
2024

#4

CyberCamp *Santé*

Atelier sur les enjeux de la loi SREN et de la souveraineté numérique

Bordeaux

Cité du Vin

www.cybercampsante.com

Sommaire

1. Etat du droit sur l’hébergement dans le cloud des données de santé à l’aune des débats sur la souveraineté numérique
2. Quelle est votre compréhension et votre perception des enjeux de la souveraineté numérique pour les données de santé ?
3. Quelles sont/seraient les solutions concrètes pour assurer un hébergement souverain des données de santé: coopération ?

❶ Etat du droit sur l’hébergement dans le cloud des données de santé, à l’aune des débats sur la souveraineté numérique

Présentation par Me Florence EON-JAGUIN

Contexte et enjeux de la souveraineté numérique en France

- La Dinum a organisé récemment une conférence sur l'Etat et le cloud. Il est de plus en plus consommateur de services cloud en s'inspirant des expériences de ses homologues européens.
- Les chiffres UGAP (centrale d'achat du secteur public) montrent des commandes à hauteur de 76 M€ pour 2023.
- Très forte croissance de plus de 70% en 2023 et la tendance pour 2024 table sur une croissance aussi soutenue

Extrait du Monde informatique, L'Etat a de plus en plus la tête dans les nuages, Jacques Cheminat, publié le 11 Mars 2024

'aris 2024 : enquête ouverte pour le vol d'une clé ISB contenant des données non sensibles de écurisation des JO

imps de lecture: 1 min

n employé de la mairie de Paris s'est vu dérober des données ur l'organisation des Jeux olympiques de Paris alors qu'il était ans un train, et non sur des dispositifs de sécurité «sensibles» a sacoche contenant un ordinateur et des clés USB avec ces nformations lui aurait été subtilisée à bord.

NET Cloud de confiance Livres blancs TPE / PME Cloud native Télécharger Lexique IT

INFORMATIQUE SMARTPHONE CYBERSÉCURITÉ RÉSEAUX ET TÉLÉCOM

publicité

GUIDE PRATIQUE: *mieux travailler au bureau et à distance avec les conse*

Accueil > News > Cybersécurité

Des attaques d'une "intensité inédite" en France sur les services de l'Etat

Technologie : *Plusieurs services numériques de l'État sont visés par des attaques informatiques. Des attaques qui touchent « de nombreux services*

CYBERCAMP Santé

La notion de souveraineté numérique

- La Commission supérieure du numérique et des postes a apporté des éclairages utiles dans son avis N°2023-06 du 12 septembre 2023 sur la notion de souveraineté numérique. Elle définit celle-ci dans les termes suivants : *« La souveraineté numérique est la capacité pour un État de conserver un accès autonome à son espace numérique et aux services numériques liés à l'exercice de sa souveraineté, en sécurisant son autonomie et l'accès aux contenus* qu'il a définis comme stratégiques, ainsi que les données qu'il juge stratégiques et/ou sensibles. »

L'avis précise que cette définition suppose une souveraineté d'ordre technologique et une souveraineté sur les données.
On parlera ici de la souveraineté sur les données, étant précisé qu'il peut y avoir d'autres dimensions de la souveraineté.


RAPPORT

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Un rapport exprime une prise de position officielle de l 'Académie nationale de médecine.
L'Académie dans sa séance du mardi 5 mars 2024, a adopté le texte de ce rapport par 70 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions.

Systèmes d'IA générative en santé : enjeux et perspectives

CYBERCAMP Santé

La stratégie nationale pour le cloud : garantir la souveraineté numérique

« Si jamais nos entreprises qui ont des données extraordinairement sensibles ne se saisissent pas librement de cette offre de sécurisation de leurs données, je ne peux exclure que, à un moment ou à un autre, nous en venions à une norme obligatoire pour protéger notre souveraineté industrielle et protéger notre indépendance ».

Discours de Bruno Le Maire du 12 septembre 2022 sur la stratégie nationale pour le Cloud, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

La directrice interministérielle du numérique, Stéphanie Schaer, et le secrétaire d'État allemand chargé du Numérique, Markus Richter, ont signé un partenariat en vue de développer une suite d'outils numériques ainsi que des intelligences artificielles dites « souveraines », ou du moins sur lesquelles la puissance publique conserve une certaine maîtrise.

CYBERCAMP Santé

Les conclusions de la mission Marchand-Arvier relatives à l'hébergement de la plateforme HDH

- Dans son rapport en date du 5 décembre 2023, la mission explique qu'elle a décidé de traiter comme un préalable le sujet de l'hébergement de la plateforme du HDH et d'une copie de la base principale du SNDS, partant du constat que ce sujet, au-delà de son impact réel sur la capacité du HDH à assurer pleinement sa mission et sur le formidable potentiel d'exploitation des données de la base principale du SNDS, entraînait un blocage plus large et risquait de devenir le symbole d'un échec d'utilisation secondaire des données de santé.

Proposition: le HDH devrait quitter son hébergeur actuel, l'américain Microsoft Azure, pour un cloud qualifié SecNumCloud « à horizon 24 mois ». Elle estime qu'un horizon de 24 mois est ambitieux mais crédible pour l'hébergement du HDH sur un cloud qualifié « SecNumCloud ». Elle souligne que « la réussite d'une telle opération, dans un tel calendrier, nécessite une forte mobilisation des acteurs du cloud, mais également un pilotage vigoureux de cette opération par le HDH et les acteurs publics impliqués, en particulier de la Dinum au titre de ses responsabilités dans l'animation de la politique industrielle de l'État en matière de cloud souverain ».

Lien entre la doctrine dite cloud au centre et le référentiel SecNumCloud

Doctrine Cloud au centre

- Principe: le cloud est l'hébergement par défaut des services numériques de l'Etat
  - soit dans un cloud interne
  - soit dans un cloud externe qualifié par l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI) comme un cloud de confiance conformément au référentiel SecNumCloud.
- Exigences pour les données " d'une sensibilité particulière " hébergées dans le cloud elle ne doivent pas être soumises à des lois extra-européennes pouvant impliquer des injonctions de communication.

La Première Ministre

Paris, le 31 MAI 2023

n° 6404/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les ministres délégués,
Mesdames et Monsieur les secrétaires d'État,

Objet : Actualisation de la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État (« cloud au centre »)

SecNumCloud

- L'ANSSI a élaboré en 2016 le référentiel SecNumCloud pour permettre la qualification de prestataires de services d'informatique en nuage. La version 3.2 de SecNumCloud explicite des critères de protection vis-à-vis des lois extra-européennes. Ces exigences garantissent ainsi que le fournisseur de services cloud et les données qu'il traite ne peuvent être soumis à des lois non européennes.
- Certains acteurs nationaux sont en cours de qualification SecNumCloud comme Free Pro, Whaller, Cegedim.cloud, Index Education...

Premier ministre

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Prestataires de services d'informatique en nuage (SecNumCloud)

référentiel d'exigences

Lien entre HDS et SecNumCloud

- Les questions de souveraineté numérique faisaient partie des enjeux importants de la modification du référentiel de certification HDS. Le projet d'arrêté portant approbation du nouveau référentiel d'accréditation des organismes de certification et du référentiel de certification pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel a été notifié à la Commission européenne le 5 décembre 2023 par la délégation au numérique en santé (DNS).

- Les principales modifications portent sur :

  - La définition du champ d'application de l'activité 5 « administration et exploitation du système d'information contenant les données de santé.
  - La prise en compte de la version de la norme NF ISO/IEC 27001 : 2023.
  - Le rappel des exigences contractuelles mentionnées à l'article R.1111-11 du code de la santé publique.
  - La standardisation de la présentation des garanties.
  - Mais également

=> le renforcement des exigences relatives au transfert de données hors Union européenne

Pas d'obligation d'être qualifié Secnumcloud. Le référentiel comporte en revanche une matrice de correspondance entre chaque mesure de l'annexe A de la norme ISO 27001 et le chapitre d'exigences du référentiel SecNumCloud v3.2

Le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN)

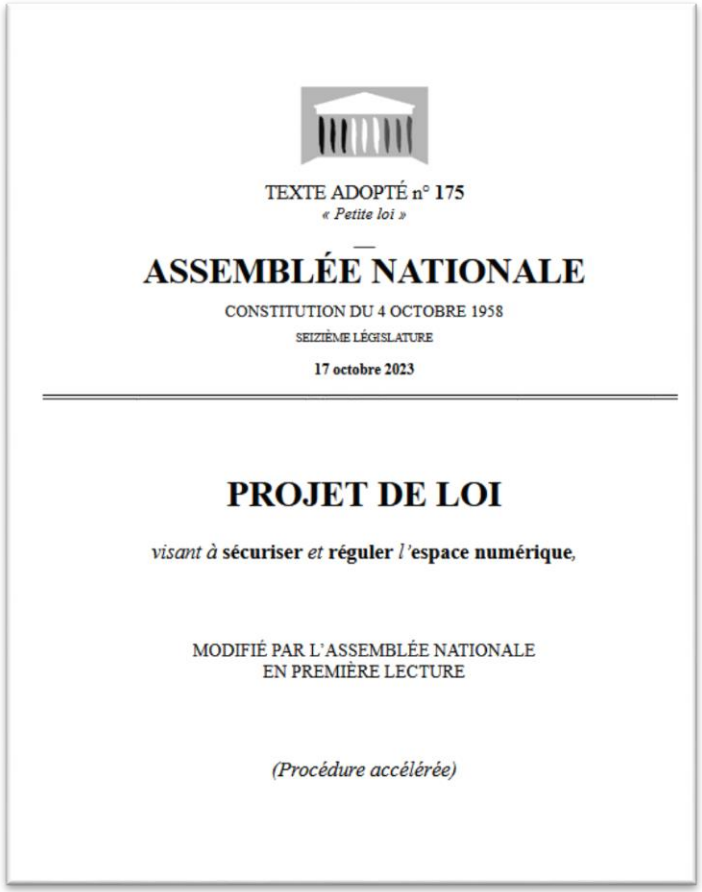

TEXTE ADOPTÉ n° 175
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE
17 octobre 2023

PROJET DE LOI

visant à **sécuriser** *et* **réguler** *l'***espace numérique**,

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE

(Procédure accélérée)

- Il ressort des échanges une nouvelle rédaction qui, à date, concerne uniquement « *les administrations de l'État ou ses opérateurs, dont la liste est annexée au projet de loi de finances, ont recours à un service d'informatique en nuage fourni par un prestataire privé pour la mise en œuvre de systèmes ou d'applications informatiques* » et de façon cumulative, « *si le système ou l'application informatique concerné traite de données d'une sensibilité particulière* ».

- Les données concernées sont qualifiées de données d'une sensibilité particulière :

  - *« 1° Les données qui relèvent de secrets protégés par la loi, notamment au titre des articles L. 311-5 et L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration ;*

  - *2° Les données nécessaires à l'accomplissement des missions essentielles de l'État, notamment la sauvegarde de la sécurité nationale, le maintien de l'ordre public et la protection de la santé et de la vie des personnes.»*

- Il appartiendra alors à l'administration de vérifier les critères qui seront fixés par décret relatifs, d'une part, à la composition du capital de l'hébergeur et d'autre part à la sécurité notamment à l'égard des mesures permettant d'être « immunisé » contre les lois à effet extraterritorial.

- Dans son Avis n° 23-A-08 du 29 juin 2023 portant sur le fonctionnement concurrentiel de l'informatique en nuage (« cloud »), l'Autorité de la concurrence a eu l'occasion d'interroger des fournisseurs de cloud sur les exigences fixées par le référentiel SecNumCloud.

Le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN)

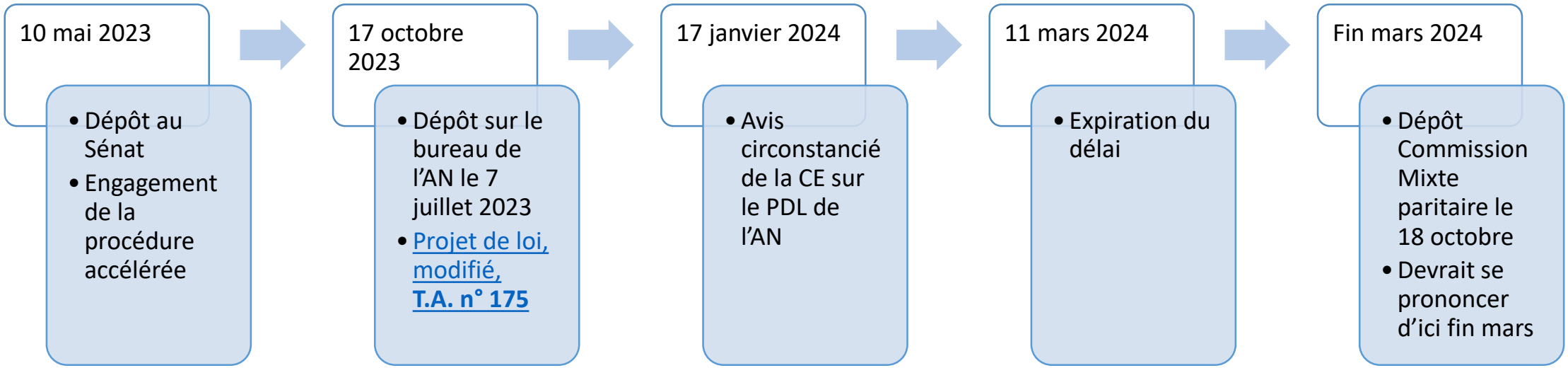

Synthèse et Perspective

- La consécration d'une obligation large d'immunité imposée aux fournisseurs de cloud à l'égard des lois à effet extra-territorial est promue par certains. Les détracteurs de ce courant soulèvent le risque d'exclusion d'une large partie des fournisseurs du marché, qui auront des difficultés à se mettre en conformité.

- Cette obligation est d'ores et déjà en vigueur dans le cadre de la doctrine gouvernementale dite du « Cloud au centre », réservée cependant aux données qualifiées de sensibles. Sa potentielle extension à d'autres catégories de données a récemment fait l'objet de débats dans le cadre du vote du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

- Des exigences de souveraineté dans la certification européenne pour les services cloud (EUCS)?

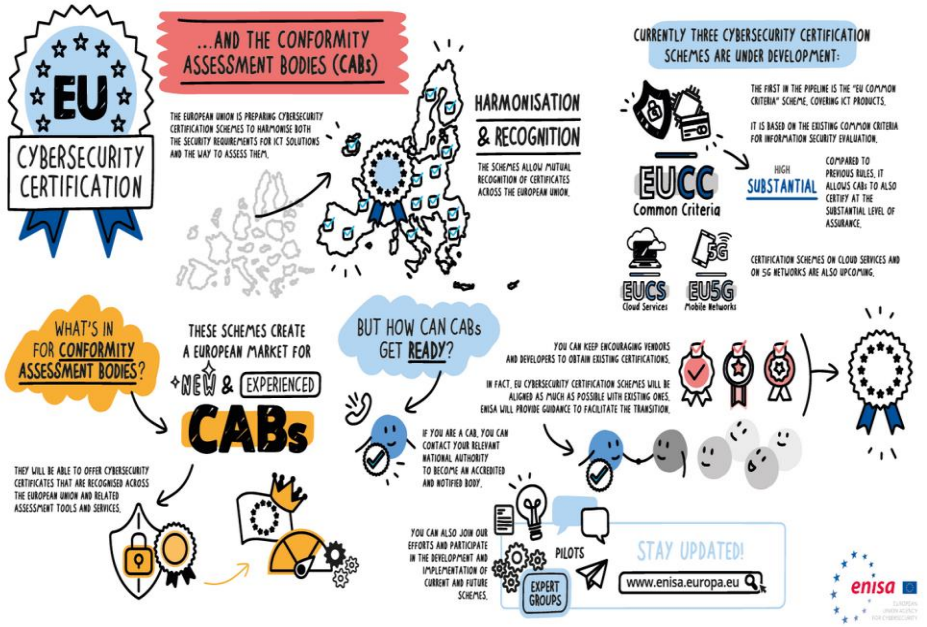

❷ Quelle est votre compréhension et votre perception des enjeux de la souveraineté numérique pour les données de santé?

Partage d’expériences

❸ Quelles sont / seraient les solutions concrètes pour assurer un hébergement souverain des données de santé?

Echanges

4

HDS?

Echanges

CYBERCAMP SANTE

20 mars 2024

{Souveraineté numérique}

Maître Florence **Eon-Jaguin**
Avocate spécialisée

WITHLAW
SOLUTIONS JURIDIQUES DE SECURITE

CYBERCAMP Santé

CYBERCAMP Santé

contact@CyberCampSante.org

@CyberCampSante

www.cybercampsante.org